



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAËL-CARHAIX

Par arrêté préfectoral du 9/11/2018, une enquête publique de 32 jours est ouverte du 4 décembre 2018 à 14h00, heure d'ouverture de l'enquête, au 4 janvier 2019 à 17h00, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Maël-Carhaix sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS AM3C, siège social 2 rue des Ardoisières 22340 Maël-Carhaix, pour exploiter lieu-dit Moulin de la Lande à Maël-Carhaix, les dépôts de déchets de l'ancienne exploitation d'ardoise en les concassant, afin d'obtenir du paillis d'ardoise commercialisé en vrac ou en big bag. L'exploitation est prévue pour une durée de 20 ans avec une production maximale de 20 000/t par an (moyenne de 15 000t/an).

Rubriques de la nomenclature des installations classées n° 2510-4, 2515-1, 2517-2, 1435.

La mission régionale d'autorité environnementale n'a pas émis de recommandations sur le projet.

Le dossier, en ligne sur le site internet de la préfecture : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classées-industrielles/Enquêtes-publiques>.

Il est accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Maël-Carhaix.

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Maël-Carhaix aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

lundi	9h-12h 14h-17h
mardi	9h-12h 14h-17h
mercredi	9h-12h 14h-17h
jeudi	9h-12h 14h-17h
vendredi	9h-12h 14h-17h
samedi	Le 1er et le 3ème samedi du mois de 9h à 12h

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Maël-Carhaix.
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Maël-Carhaix.

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Maël-Carhaix.

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr du 4 décembre 2018 14h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 4 janvier 2019 17h00, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par courrier électronique sont consultables sur le site internet de la préfecture susmentionné.

Monsieur Michel Fromont est désigné commissaire enquêteur, il recevra le public les :

mardi 4 décembre 2018	14h00-17h00
lundi 10 décembre 2018	14h00-17h00
mercredi 19 décembre 2018	14h00-17h00
vendredi 4 janvier 2019	14h00-17h00

Toute information peut être demandée auprès de la SAS AM3C, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : am3c.barazer@orange.fr ou par téléphone au n° 02-96-29-18-67.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Maël-Carhaix et sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à une autorisation environnementale assortie de prescriptions, soit à un refus.